

CANNABIS ET SANTÉ MENTALE

Cannabis, psychose et légalisation

Isabelle Hachey

La Presse

La légalisation du cannabis, dès le 17 octobre, risque-t-elle d'entraîner une explosion de psychoses chez de jeunes consommateurs vulnérables ? Entretien avec la psychiatre Amal Abdel-Baki, chef du service des troubles psychotiques au Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

Q L'Association des médecins psychiatres du Québec a demandé que l'âge légal pour consommer du cannabis soit fixé à 21 ans, en raison des effets nocifs de cette drogue sur les cerveaux immatures. Le gouvernement a rejeté cette demande. La légalisation vous inquiète-t-elle ?

R Ce qu'on craint, c'est que la légalisation entraîne un message de banalisation de l'impact du cannabis. Beaucoup se disent : « Si c'était dangereux, le gouvernement ne le légaliserait pas. » Mais pour environ 3 % de la population, le cannabis peut déclencher des psychoses. Cela dit, les gens qui veulent consommer du cannabis en trouvent déjà facilement. L'expérience nous dira si la légalisation entraînera une réelle augmentation. Cela dépendra beaucoup de la sensibilisation qui sera faite auprès des jeunes dans les écoles.

Q Faut-il traiter les psychoses rapidement pour éviter que l'état du patient ne se détériore ?

R Tout à fait. Dans les cas de psychose, plus on intervient tôt, meilleures sont les chances de rétablissement. Les symptômes de la psychose sont une perte de contact avec la réalité. Souvent, la personne entend des voix ou entretient de fausses croyances, ce qu'on appelle des délires. La consommation de cannabis exacerbe ces symptômes. Les études ont démontré que le fait de continuer à consommer du cannabis a un impact important sur le fonctionnement de la personne, sa capacité à poursuivre ses études et à intégrer le marché du travail.

Q Que faire avec les personnes psychotiques qui refusent les traitements ?

R La loi est complexe. En effet, les gens ont le droit de refuser un traitement jusqu'à ce qu'ils deviennent dangereux pour eux-mêmes ou pour autrui. Ce qui arrive à une bonne

PSY

proportion des gens souffrant d'une maladie non traitée, c'est que la maladie finit par devenir tellement sévère qu'ils adoptent des comportements dangereux. Par exemple, ils traversent la rue à la lumière rouge en se croyant invulnérables, ou ils agressent des gens qui, pensent-ils, veulent leur faire du mal. Quand les membres de la famille doivent attendre que leur enfant devienne dangereux pour faire appel à la cour ou aux policiers afin de le faire hospitaliser, cela devient extrêmement traumatisant pour tout le monde.

Q Vous êtes psychiatre à la clinique pour jeunes adultes psychotiques du CHUM. Cette clinique vise à détecter le plus vite possible les psychoses pour en limiter les impacts. Est-ce la voie à suivre ?

R Absolument. En octobre 2017, le ministère de la Santé a d'ailleurs dégagé des budgets pour créer 15 cliniques comme la nôtre partout à travers le Québec, parce qu'il a été démontré que plus on intervient tôt, plus on améliore le pronostic. En psychose, les gens ne se rendent pas compte qu'ils ne vont pas bien. Au début de la maladie, toutefois, il y a une petite période de quelques semaines où ils s'en rendent compte. C'est cette période qu'il faut attraper pour maximiser les chances d'instaurer un traitement avec l'accord de la personne. C'est vraiment la voie à suivre.